

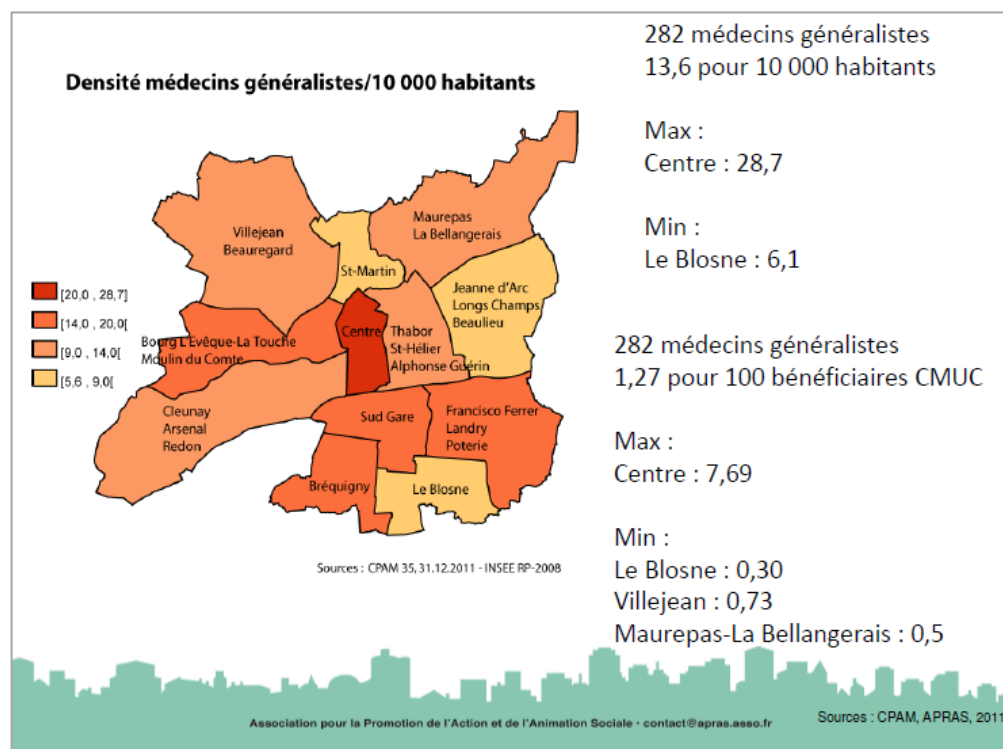
Engager une logique de travail globale pour promouvoir les pôles de santé pluri-professionnels sur les quartiers prioritaires comme acteurs forts de prévention et maintenir l'attractivité de l'offre médicale dans les quartiers

Rennes

Description de l'action

Si Rennes ne constitue pas au regard de sa densité médicale moyenne un territoire en difficulté (134 médecins généralistes pour 100 000 habitants pour une moyenne nationale de 109), il apparaît de fortes disparités sur son territoire avec des territoires –notamment prioritaires- en passe d'être découverts.

Si on ne peut parler de désertification médicale sur le territoire rennais, la préoccupation concernant l'accessibilité des services de soin de premier secours pour sa population doit être constante au regard des problématiques de conformité des structures avec la loi du 11 février 2005 et des départs massifs à la retraite. Aujourd'hui 50% des médecins généralistes sont âgés de plus de 55 ans (45 % à l'échelle Bretonne), cette réalité est encore plus forte dans les quartiers prioritaires. Une étude plus poussée est en cours de réalisation sur ce sujet avec un master système d'information géographique mais ces premiers éléments s'appuient sur une étude réalisée sur la base de données cpam avec un acteur local (APRAS)



Les réflexions menées avec les partenaires autour du Contrat Local de Santé –dont l'URPS ML est signataire-, mais aussi les interpellations de médecins qui pratiquent aujourd'hui sur le territoire rennais et qui partent bientôt à la retraite, témoignent du fait que l'attractivité médicale du territoire rennais n'est pas garantie, notamment dans les territoires prioritaires. En outre, la constitution de pôles de santé collectifs dans la périphérie rennaise attire les jeunes professionnels peu enclins à s'installer seuls en cabinet et pourrait attirer de jeunes praticiens qui voudraient s'installer en milieu urbain.

Rennes dispose déjà de 2 pôles de santé sur 2 quartiers prioritaires qui sont en demande d'appui de la part de la Ville (au projet de santé mais aussi sur l'immobilier). Devant ces développements se pose la question des modalités d'appui de la Ville à ces projets, d'autant qu'il serait pertinent d'appuyer le développement de telles démarches sur d'autres territoires prioritaires.

Ce qui nous engage à identifier une stratégie globale de soutien, cohérente sur l'ensemble des quartiers prioritaire, voici les bases de cette réflexion:

Quelle stratégie ville sur le soutien et la valorisation de ces projets?

Une maison/un pôle de santé pluridisciplinaire (PSP) vise à offrir, sur un même lieu ou dans des lieux distincts mais dont l'activité se réalise en lien, un ensemble de services de santé relatifs à l'offre de soins, la prévention et la promotion de la santé. Les pôles de santé constituent un cadre structurant afin de garantir l'accès aux soins en renforçant l'attractivité du quartier pour les professionnels libéraux mais aussi les habitants, en assurant la continuité des soins, en élargissant la palette de soins et services accessibles dans la proximité (infirmier, kinésithérapeute, pharmacie, psychologie...) et la prise en charge pluri professionnelle des patients. La mise en place des PSP constitue un véritable moteur au profit des coopérations santé à l'échelle des quartiers et à l'implication des habitants dans des actions de promotion de la santé. (pour précision, des acteurs de santé peuvent avoir une pratique coordonnées de santé sans labellisation de la part de l'ARS qui ouvre à des financements)

Le développement de PSP dans les quartiers rennais semble pouvoir constituer un véritable support à l'ancrage d'une dynamique santé auprès des habitants et une continuité des logiques partenariales développées sur le territoire.

Les objectifs d'un soutien aux pôles de santé:

Ainsi une stratégie globale de soutien de la ville au PSP pourrait permettre-outré la garantie de la présence médicale sur le territoire- d'engager un partenariat formel et uniforme sur son territoire en intégrant plusieurs champs de coopération :

- Engagement des professionnels de santé à respecter la **tarification secteur 1, garantir l'accès à tous sans discrimination, la qualité de l'accueil et de la prise en charge,**
- Valorisation sur le territoire, au sein d'un cabinet médical ou en proximité, **des lieux favorables à la promotion de la santé:** temps de promotion de la santé animés par les professionnels du cabinet médical mais aussi par des partenaires
- Engagement dans des coopérations renforcées **avec les acteurs sociaux du quartier autour des enjeux de santé (éducation thérapeutique du patient, échanges santé avec les habitants, ateliers collectifs...)**
- **Participation d'usagers à la gouvernance de la structure** autour d'un projet de santé formalisé sur le territoire en lien avec les services de la Ville de Rennes

Les modalités de soutien aux pôles de santé

Identification des 3 quartiers prioritaires dans lesquels les indicateurs sociaux mais aussi la présence médicale est moindre afin de faciliter l'accès aux soins sur les territoires les plus fragiles dans lesquels le gradient santé/social est fort. En effet, malgré les progrès de la science et l'augmentation générale de l'espérance de vie, le différentiel d'espérance de vie entre les plus pauvres et les plus riches est toujours fort. (un ouvrier vit en moyenne 6 ans de moins qu'un cadre.)

Les dynamiques de pôle qui existent dans ces 3 quartiers prioritaires pourraient être formalisées dans le cadre d'un conventionnement Ville-Pôle de santé par quartier dont le cadre serait le même sur tous les territoires avec des déclinaisons pratiques spécifiques aux projets par quartier.

Le conventionnement a pour objet de clarifier le lien avec les pôles de santé en validant la légitimité de ces projets, en les valorisant et en assurant leur développement en cohérence avec les dynamiques de quartier et les enjeux de santé publique portés par la Ville.

Les engagements de la Ville à travers le conventionnement:

- **Appuyer et accompagner les projets de santé portés par les pôles de santé** (appui à la réflexion, appui méthodologique, mise en synergie des acteurs sur les aspects opérationnels, développement d'innovation)
- **Soutenir des dynamiques partenariales** (auprès des acteurs de proximité via les groupes de partenaires autour des enjeux santé mobilisés sur les quartiers mais aussi mobilisation des institutions)
- **Appuyer la recherche de financement et la construction de projets** (dossiers appels à projet, recherche immobilière...)
- **Animer des démarches inter quartier de rencontre entre les acteurs autour des enjeux de santé,** échange d'expérience, construction de projets passerelles, groupes de travail transversaux
- **Soutenir financièrement le fonctionnement de ces structures et mobiliser les crédits des partenaires autour d'un projet commun** (ARS, Contrat Urbain et pourquoi pas CR)

La proposition financière pourrait être de 5000 euros par structure autour d'objectifs partagés annuellement et de soutien au fonctionnement.

- ⇒ S'appuyer sur la dynamique de conventionnement et financement pérenne pour donner une visibilité à l'association, assurer une trésorerie correcte et mobiliser les autres financeurs (ARS, Contrat de Ville) => vers des conventions multipartenariales à terme...

Cette démarche globale est en cours de validation avec les élus et a été présentée aux deux structures existantes sur le territoire. En 2015 il s'agira de la formaliser.

Parallèlement le souhait des élus est d'engager une réflexion sur un lieu mobile de consultation qui irait au cœur des quartiers prioritaires (Expérimentation en projet et à mener avec PASS du CHU, CPAM, acteurs du soin mobilisés.)

z Période

Réflexion depuis 2012- formalisation cadre prévu en 2015

z Echelle de territoire concernée

1 ou plusieurs quartier(s)

z Porteur/pilote principal

Ville de Rennes (dynamique de travail intégrée dans le CLS)

z Rôle de la collectivité

Appui réflexion globale

z Budget

Budget de fonctionnement annuel (estimé ou réel) : 15 000 par an via conventionnement à terme
Investissement pôle associatif 700 000 euros –non dédié aux professionnels libéraux- (structure d'accueil d'asso santé sur un territoire que les professionnels libéraux pourront investir pour des ateliers collectifs, leurs réunions ou des temps d'information santé.)

Contribution de l'action à la réduction des inégalités de santé

Action ciblée sur les quartiers prioritaires.

z Pour plus d'informations

Maud Renon, Directrice santé publique handicap

m.renon@ville-rennes.fr